

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} mars 2019

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - M. Régis BELGERI - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Annette RODIER - M. Thibault HEINTZ - Mme Sylvie PALUMBO - M. Anthony SCHIARATURA – Mme Agnès JEANMICHEL - M. Laurent ROUSSELOT - Mme Petra LAURAIN

Absents - Excusés :

M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Jean Marc BOUSCHBACHER
M. Jean-Claude HATIER pouvoir à M. A. SCHIARATURA
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 21 février 2019

Début du conseil : 20 h 30.

En préambule, Monsieur DESVERNES informe le Conseil qu'il s'est rendu à PARIS le 26 février 2019 sur invitation de Monsieur MACRON, Président de la République, pour participer à un déjeuner débat auquel étaient invités les maires des chefs-lieux de canton de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant :

- ★ Demande subventions concernant le financement, pour la deuxième année, du poste de l'agent chargé du dossier de revitalisation du bourg-centre.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal
- 1 - SATESE : renouvellement de la convention
- 2 - Désignation des membres de la C.L.E.C.T.(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 3 - S.M.I.C : avis sur demandes d'adhésion
- 4 - Convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de LOSANGE : implantation d'un S.R.O (fibre optique)
- 5 - Vote des comptes administratifs
- 6 - Approbation des comptes de gestion
- 7 - Travaux Calvaire : demandes de subventions (Drac et Région)
- 8 - Demande de classement du fronton de l'école primaire
- 9 - chasse : attribution adjudicataire
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 25 janvier 2019 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - SATESE : renouvellement de la convention (délibération n° 2019.03.01/01)

Monsieur le Maire indique que pour respecter la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le Conseil Départemental avait mis en place une assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau et de l'entretien des milieux aquatiques pour laquelle une convention avait été signée sur la période 2016/2018 ce qui nous a permis d'obtenir un soutien spécifique du SATESE (service d'Assistance Technique à l'Exploitation des stations d'épuration).

Une nouvelle version du décret du 26 décembre 2007 encadrant l'assistance technique devant paraître prochainement, le Conseil départemental a décidé de maintenir en l'état les prestations pour 2019 uniquement dans l'attente de la mise en place complètes des nouvelles modalités d'intervention.

Après concertation, c'est à l'unanimité que le conseil décide de reconduire la convention pour 1 an à la même condition, soit 0.10 €/habitant DGF.

2 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLET (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). (délibération n° 2019.03.01/02)

Monsieur DESVERNES explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest a adopté le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique. C'est-à-dire que les attributions de compensation des produits de fiscalité économique et produits assimilés ne sont plus versés aux communes mais à la communauté de communes qui doit à ce titre nous être compensés, diminués le cas échéant des charges nettes transférées.

Ce régime fiscal induit la création d'une Commission Locale des Transferts de Charges qui aura pour rôle, notamment, d'évaluer les charges transférées à la CC ou celles le cas échéant restituée aux collectivités Elle sera en outre, composé d'élus désignés par les communes membres, chacune devant être représentée par au moins un membre.

Après un tour de table, c'est Monsieur DESVERNES qui est désigné, à l'unanimité, pour représenter Darney à cette commission.

3 - SMIC : demande d'adhésion délibération n° 2019.03.01/03)

Le SMIC (Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale) nous indique que le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat scolaire d'Hadigny les Verrières, le SIVS TERRE DE LEGENDE et le Syndicat scolaire « nos petits villages » ont demandé leur adhésion.

A l'unanimité les membres du conseil, acceptent les demandes d'adhésions ci-dessus.

4 - CONVENTION DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU PROFIT DE LOSANGE : implantation d'un S.R.O (fibre optique) (délibération n° 2019.03.01/04)

Monsieur DESVERNES signale qu'il est nécessaire de passer une convention de servitude sur le domaine communal avec la Société LORANGE qui a en charge de l'implantation du réseau très haut débit.

En effet, un SRO (sous répartiteur optique) va être installé au lieu dit les Pendans, parcelle 132 section OA, route de Contrexéville, sur l'aire de pique-nique sur une surface de 2 m² avec une redevance annuelle de 40 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'établir la convention de servitude décrite ci-dessus ainsi que le montant proposé.

5 et 6 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS- COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS (délibérations n° 2019.03.01/05- 2019.03.01/6 -2019.03.01/06-01)

Seuls les comptes de gestion et administratif et l'affectation des résultats du budget Forêt pourront être votés ce soir.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Budget Forêt

Monsieur BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Après avoir vérifié que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	20 706,87
Opérations de l'exercice	654,53	1 000,00	17 154,66	4 146,89
TOTAUX	654,53	1 000,00	17 154,66	24 853,76
Résultats de clôture		345,47		7 699,10
Reste à réaliser	3 845,00			
TOTAUX CUMULÉS	4 499,53	1 000,00	17 154,66	24 853,76
Résultats définitifs	3 499,53			7 699,10

Monsieur DESVERNES rentre et signale que les coupes, chênes en particulier, mises en vente par l'ONF en 2018 ont rapportées 56 708,40 € TTC.

7 – TRAVAUX CALVAIRE : demandes de subventions (Drac et Région) (délibérations n° 2019.03.01/07- délibération n° 2019.03.01/07.1 – délibération n 2019.03.01/07.2)

Suite à la rénovation du site du calvaire, il y a lieu de nettoyer et de peindre sa grille de protection. Un devis pour un montant de 4 666.54 € H.T nous est parvenu.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DRAC, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour ces travaux.

Après réflexion, les Membres du Conseil, à l'unanimité, décident de demander des subventions à ces organismes.

8 – DEMANDE DE CLASSEMENT DU FRONTON DE L'ÉCOLE PRIMAIRE (délibération n° 2019.03.01/08)

La fresque du fronton du préau de l'école primaire du groupe scolaire a été réalisée par Monsieur André JACQUEMIN entre 1959-1960, de 11 m 75 de large sur 1 m 96 de haut, représente une vue sur Darney côté nord ainsi que deux visages d'enfants (un garçon et une fille), constituée de 216 carreaux qui ont été gravés par l'artiste.

La renommée de Mr JACQUEMIN n'étant plus à faire, il y a lieu de prévoir une mesure de protection pour son œuvre au titre des monuments historiques.

Madame JEANMICHEL s'inquiète sur ce classement qui risque d'apporter des contraintes

Monsieur ROUSSELOT s'interroge sur la gêne éventuelle pour les bâtiments aux alentours qu'engendrerait cette protection.

C'est à l'unanimité, que le Conseil Municipal accepte cette proposition.

9 – CHASSE : attribution adjudicataire (délibération n° 2019.03.01/09)

Monsieur DESVERNES indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 février 2019 pour attribuer le bail de chasse en forêt communale pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022.

Huit candidats ont postulé, trois dossiers ont été déclarés incomplets. Les membres de ladite commission ont choisi Mr VIENNOT Jean-Claude demeurant à CLAUDON (88) pour un montant de 3.222,00 €.

Après débats et explications, c'est à l'unanimité que le Conseil confirme ce choix.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET DE LA REVITALISATION DU BOURG-CENTRE (délibération n° 2019.03.01/10)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n° 2018/1782 du 6 juillet 2018, portant attribution de subvention à la Commune de DARNEY, au titre du FNADT/Section locale CPER (BOP 112 Aménagement du territoire, Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire, orientation n° 3 « accompagner la revitalisation des territoires ruraux », ministère de la cohésion des territoires), l'Etat a octroyé à la Commune une subvention d'un montant de 9 380,00 € pour participer aux frais salariaux liés au recrutement d'un chef de projet dont la mission est d'animer le projet de revitalisation du bourg-centre de DARNEY pendant trois ans à compter de janvier 2019.

Cette subvention étant octroyée au titre de la première année de l'opération qui a débuté le 7 janvier 2019, par la date du recrutement de l'agent, il convient de présenter une nouvelle demande de subvention au titre de la deuxième année de l'opération. Le coût salarial prévisionnel s'élevant, pour ce qui concerne la deuxième année, à 28 000,00 € et le taux d'aide proposé par l'Etat étant de 40 %, la Commune peut solliciter 11 200,00 € au titre du FNADT (*fonds national d'aide au développement des territoires*).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental des Vosges participe également à l'opération pour un montant de 4.600,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'aide financière de l'Etat au titre des fonds F.N.A.D.T pour l'année 2.

Informations et questions diverses :

Dates :

- bilan du radar présenté par Monsieur DESVERNES :

Sur un passage de 90.000 véhicules du 4 septembre 2018 eu 15 janvier 2019 :

- de 0 à 50 km/h : 50 %
- De 50 à 60 km/h : 25 %
- De 60 à 70 km/h : 20 %
- De 70 à 90 km/h : 5 %

- arrivée prochaine dans un bâtiment du Centre d'Exploitation (ancien logement) situé route des Rochottes, de 24 "jeunes isolés" accueillis par le Département des Vosges. Ceux-ci auront une formation obligatoire de français. Un projet similaire est en cours dans les locaux désaffectés de l'EHPAD, rue Stanislas.

- Extinction de l'éclairage public de nuit : en cours d'étude.

- campagne de stérilisation des chats : prévision 1500 € en 2019.

- réunion avec l'architecte en charge des travaux intérieurs du château.

dates :

- samedi 2 mars : 9 h parking de la gare : visite forêt de DARNEY ouvert à tous ;
- samedi 2 mars : 14 h à 18 h salle des fêtes ateliers d'artistes par la MPT ;
- samedi 2 mars : concert de jazz MPT tarif 5 € salle des fêtes ;
- dimanche 3 mars : MPT salle des fêtes 14h /18 h ateliers d'artistes ;
- dimanche 3 mars : Gymnase bourse aux jouets et vide armoires par l'Association Familiale 8 h à 18 h ;
- lundi 4 mars : salle des fêtes MPT atelier relaxation 20 h ;
- vendredi 8 mars : salle des fêtes MPT théâtre les Frères Chrysanthème 20 h 30 ;
- samedi 9 mars : parents d'élèves 14 h salle Poirot carnaval des enfants ;
- mardi 12 mars : 18 h 30 salle des fêtes chorale de l'Episom de Monthureux sur Saône et concert par l'école de Musique de Vittel ;
- mercredi 13 mars : MPT Salle des fêtes projection court métrage 14 h et 15 h30 ;
- jeudi 14 mars : MPT à l'école primaire court métrage expliqué ;
- vendredi 15 mars : 20 h Assemblée Générale de l'Office du Tourisme à Monthureux sur Saône ;
- vendredi 15 mars : église de Darney 20 h30 concert réunissant 4 chorales ;
- samedi 16 mars salle des fêtes MPT soirée publique cinéma ;
- dimanche 17 mars : gymnase 15 h concert par l'ensemble de cuivre IRISE de Vittel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Darney, 1^{er} mars 2019

Le Maire,
Y. DESVERNES

